

### Comités Sociaux Economiques : Les Facteurs Services Experts

En Octobre 2024, La Poste va passer en CSE: que l'on soit facteur/factrice, FSE ou ROP, le passage en CSE nous concerne toutes et tous! Quelque soit notre statut, nous faisons tous-tes face aux nombreuses réorganisations, à la charge de travail qui ne fait qu'augmenter, aux mauvaises conditions de travail. SUD s'engage à défendre et représenter toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

## Nos revendications seront ciblées sur

- Les salaires
- Les conditions de travail
- Les Activités Sociales & Culturelles
- L'égalité femmes hommes
- Les discriminations
- L'environnement, la mobilité



#### Pour une meilleure reconnaissance des FSE

La Poste démultiplient les grades intermédiaires de nos encadrants de proximité. En créant le grade de FSE, **elle reporte les responsabilités** sur des agents à qui elle promet considération et évolution. Ces collègues se retrouvent pris en étau entre objectifs de vente, consignes contradictoires et productivité à tout prix de leurs équipes « Autonomes et Performantes ».

De nombreux FSE sont de niveau II.1 alors qu'ils assument les responsabilités des ROP qu'ils remplacent ou forment, parfois sans compensation financière ni primes de remplacement règlementaires.

Les FSE dit de « continuité managériale » doivent relever à minima du niveau II.2 ce qui est très rarement le cas ! Plus souvent amenés à remplacer les nombreuses tournées à découvert sur les différents sites de leurs vastes établissements en échange de primettes, leur part qualité de 20% disparaît et ce sont les conditions de travail de tous-tes qui se voient dégradées !

#### Nos élu-es SUD au CSE défendront :

- Une évaluation juste de la charge de travail et des salaires des FSE.
- Une réelle considération et prise en compte de leur expérience terrain.
- L'évolution en grade II-2 systématique des FSE qui remplacent les ROP.
- L'augmentation de la prime de remplacement du ROP actuellement fixée à 12 € / jour.
- L'arrêt des déplacements des FSE ailleurs que sur leur site ou une réelle augmentation des primes de déplacements actuellement fixées à 8 € / iour.
- Le retour de la part qualité de 20% à 30% des FSE II.2.



# Luttez, résistez, avec SUD ne vous résignez pas ! Pour défendre vos droits Yotez SUD au CSE !



#### SUD POSTE AUVERGNE RHÔNES-ALPES COURRIER-COLIS

Ain-Rhône: courrier-colis@sudptt69.org - Auvergne: sud.ptt63@orange.fr

**Drôme-Ardèche**: sud-ptt-2607@orange.fr

Haute-Savoie: sud.ptt74@gmail.com - Isère-Savoie: sud.poste.alpes@orange.fr

